

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA CÉRÉMONIE
COMMÉMORATIVE DE LA RAFLE DU VEL' D'HIV'**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2023-018 du 2 juin 2023 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite participer à la cérémonie de la journée nationale à la mémoire des victimes de crimes racistes et antisémites en proposant une intervention musicale ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour la participation à cette journée commémorative du 16 juillet ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Quatre vacances sont créées pour l'intervention d'intervenants extérieurs dans le cadre de la journée commémorative du 16 juillet 2023 qui se déroulera à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/06/23
Accusé réception le	19/06/23
Numéro de l'acte	DC2023/586
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230615-lmc145199A-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 19 juin 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/06/23
Accusé réception le	19/06/23
Numéro de l'acte	DC2023/586
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230615-lmc145199A-AU-1-1

Mise en ligne le 20/06/2023

**Création de vacations dans le cadre de
la journée nationale commémorative du 16 juillet 2023**

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacation	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette sur la base de 70€ nets par service
<i>Cérémonie commémorative</i>	<i>4 musiciens</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>16 juillet</i>	<i>140€</i>